ANNEXE « POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DU LOGICIEL SHIPZZER »

Les dispositions de la présente Annexe s'appliquent au(x) traitement(s) de Données Personnelles réalisé(s) dans le cadre du présent Contrat, conformément aux dispositions du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD ») et la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (« Loi Informatique et Libertés »), cet ensemble étant ci-après désigné (« la Réglementation Applicable »).

Il est entendu que la présente Annexe complète les dispositions des Conditions Générales d'Utilisation du Logiciel SHIPZZER.

Article 1: PRINCIPES GENERAUX

- 1.1 Il est rappelé qu'au sens de la Règlementation Applicable et dans le cadre de l'utilisation du Logiciel SHIPZZER et/ou des Services :
 - le Client agit en qualité de responsable du traitement de Données Personnelles ou, le cas échéant, sous-traitant de ses clients ;
 - SHIPZZER agit en qualité de sous-traitant uniquement pour le compte et sur les instructions documentées et licites du Client.
- 1.2. SHIPZZER et le Client conviennent que la réalisation de l'objet du Contrat ainsi que l'utilisation du Logiciel et/ou du Service et de ses fonctionnalités conformément à sa Documentation constituent les instructions documentées du Client.
- 1.3. Le Client est le seul à disposer de la maitrise et de la connaissance, notamment de l'origine, des Données Personnelles traitées dans le cadre de l'exécution du Contrat. Le Client garantit ainsi respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent au sens de la Réglementation Applicable en qualité de responsable du traitement.
- 1.4. SHIPZZER supprimera les Données Personnelles et leurs éventuelles copies en application de l'article « *Restitution des Données Clients* » des CGU à moins que le droit applicable n'exige la conservation de ces Données Personnelles.
- 1.5. Le Client s'engage à indiquer à SHIPZZER au moment de la signature du Contrat la personne à contacter pour toutes informations, communications, notifications ou demandes en application de la présente annexe. À défaut d'indication par le Client, le signataire du Contrat sera automatiquement et de plein droit désigné comme la personne à contacter.
- 1.6. SHIPZZER pourra être amenée à transférer les Données Personnelles pour les stricts besoins de l'exécution du Contrat sous réserve d'en informer préalablement le Client. Dans tous les cas, SHIPZZER s'interdit de transférer les Données Personnelles, sans mettre en place les outils adéquats d'encadrement de ces transferts en application de l'article 46 du RGPD, en dehors :
- de l'Union Européenne, ou
- de l'Espace Economique Européen, ou
- des pays reconnus comme disposant d'un niveau de sécurité adéquat par la Commission Européenne, comprenant les entreprises établies aux Etats-Unis d'Amérique certifiées "Privacy Shield".

Article 2 - SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES

- 2.1. En application de l'article 32.1 du RGPD, le Client et SHIPZZER reconnaissent mettre en oeuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques.
- 2.2. Il est entendu que SHIPZZER est responsable de la sécurité du Service uniquement pour les aspects relevant de son contrôle. Ainsi, le Client demeure responsable de la sécurité et de la confidentialité de ses systèmes et de sa politique d'accès au Service. Il lui appartient de s'assurer que les usages et les choix de configuration du Service à sa disposition répondent aux exigences de la règlementation applicable.

Il est entendu que SHIPZZER n'a aucune obligation de protéger des données personnelles qui sont stockées ou transférées hors du Service par le Client, ou par SHIPZZER sur instruction du Client.

Article 3 - COOPERATION AVEC LE CLIENT

3.1. SHIPZZER s'engage à communiquer au Client dans les meilleurs délais possibles après réception, toute demande, requête ou plainte qui lui serait adressée par toute personne physique concernée par le traitement de ses Données Personnelles réalisé dans le cadre de l'exécution du Contrat.

En qualité de responsable du traitement, le Client reste responsable de la réponse à apporter aux personnes physiques concernées ; SHIPZZER s'obligeant à ne pas répondre à de telles demandes.

Cependant, compte tenu de la nature du traitement de Données Personnelles, SHIPZZER s'engage, dans toute la mesure du possible, à assister le Client dans la réponse à apporter à de telles sollicitations.

3.2. Sur demande expresse du Client, SHIPZZER lui fournira, aux frais de ce dernier, toute information utile en sa possession, afin de permettre au Client de satisfaire, le cas échéant, aux exigences de la Règlementation Applicable qui lui incombent en sa qualité de responsable du traitement concernant les analyses d'impact relatives à la protection des Données Personnelles menées par et sous sa seule responsabilité ainsi que les consultations préalables auprès de la CNIL qui pourraient en découler.

Article 4 - NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNEES PERSONNELLES

- 4.1. SHIPZZER notifiera au Client dans les meilleurs délais possibles après en avoir pris connaissance toute violation de la sécurité des Données Personnelles entrainant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données Personnelles transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles Données Personnelles.
- 4.2. SHIPZZER fournira au Client dans les meilleurs délais à compter de la notification de la violation de la sécurité des Données Personnelles et dans la mesure du possible les informations suivantes :
- les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation ;
- les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises, ou que SHIPZZER envisage de prendre, pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Article 5 - SOUS-TRAITANCE

- 5.1. Le Client autorise SHIPZZER à faire appel à des sous-traitants pour mener les activités de traitement de Données Personnelles pour le compte du Client strictement nécessaires à l'exécution du Contrat.
- 5.2. SHIPZZER s'engage à faire appel à des sous-traitants présentant des garanties suffisantes quant à la mise en oeuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à répondre aux exigences de la Règlementation Applicable.
- 5.3. SHIPZZER s'engage à imposer contractuellement à ses sous-traitants un niveau d'obligation au moins aussi équivalent en matière de protection des Données Personnelles à celui fixé dans le présent Contrat et par la Règlementation Applicable. SHIPZZER demeurera responsable devant le Client de l'exécution par ledit sous-traitant de ses obligations.
- 5.4. SHIPZZER s'engage à faire appel uniquement à un sous-traitant :
- établi dans un pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, ou
- établi dans un pays disposant d'un niveau de protection suffisant par décision de la Commission Européenne au regard de la Règlementation Applicable, ou
- disposant des garanties appropriées en application de l'article 46 du RGPD.
- 5.5. La liste des sous-traitants de SHIPZZER pourra être fournie sur demande expresse du Client.

Article 6 - CONFORMITE

SHIPZZER met à la disposition du Client, par courriel et à la demande de celui-ci, tout document nécessaire permettant de démontrer le respect des obligations de SHIPZZER en qualité de sous-traitant au titre du Contrat. Tout autre mode de transmission de ces documents s'effectuera aux frais du Client.

Le Client pourra réclamer auprès de SHIPZZER des explications complémentaires si les documents fournis ne lui permettent pas de vérifier le respect des obligations de SHIPZZER en qualité de soustraitant au titre du Contrat. Le Client formule alors une demande écrite auprès de SHIPZZER, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans laquelle il justifiera sa demande d'explication complémentaire. SHIPZZER s'engage à apporter une réponse au Client dans les meilleurs délais possibles eu égard à la nature de la demande.